

<https://enseignants.se-unsas.org/Moi-PsyEN-je-veux-un-psychologue-qui-serait-mon-interlocuteur-au-niveau-departemental>



Moi PsyEN, je veux un psychologue qui serait mon interlocuteur au niveau départemental

- Je suis... - PsyEN -
Date de mise en ligne : jeudi 22 avril 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



À l'heure où les missions des PsyEN (accompagnement, prévention, dépistage...) apparaissent plus que jamais d'une implacable nécessité, le SE-Unsa souhaite mettre en lumière leurs besoins en matière de conditions de travail. Les améliorations que nous revendiquons avec eux leur permettraient tout à la fois de pouvoir exercer sereinement et dans le respect du Code de déontologie, mais aussi garantiraient à nos élèves un service de qualité.

Qu'il travaille seul ou en équipe, le psychologue fait respecter la spécificité de sa démarche et de ses méthodes.

Cet article issu du Code de déontologie des psychologues est particulièrement difficile à respecter lorsque l'on est PsyEN. En effet, les PsyEN doivent constamment justifier leurs priorités et le choix de leurs méthodes d'intervention, sans même que celles-ci ne soient respectées. Si la psychologie à l'École était représentée à tous les niveaux institutionnels, les missions des PsyEN seraient estimées à leur juste valeur.

Par ailleurs, les PsyEN sont inégalement représentés au niveau académique : un conseiller technique auprès des recteurs existe uniquement pour la spécialité EDO (le CSAIO). Ils ne le sont pas du tout au niveau départemental. Pourtant, cet interlocuteur apparaît indispensable pour recueillir les besoins en formations des PsyEN et les mettre en oeuvre, harmoniser les secteurs d'intervention, identifier les besoins en personnels, garantir une médiation, répondre aux sollicitations des PsyEN dans les difficultés qu'ils rencontrent, organiser des plans de prévention... et gérer un budget de fonctionnement destiné à l'achat des tests ! La création de tels postes constituerait ainsi une reconnaissance de nos compétences, de notre déontologie et de l'ensemble nos missions.

Voici maintenant quatre ans que le corps unique des PsyEN a été créé et il reste le seul corps d'une profession réglementée qui ne soit pas représenté par une chaîne fonctionnelle. Le SE-Unsa revendique donc la création de postes de représentants de la profession au niveau départemental. Ces personnels doivent être issus du corps des PsyEN et ainsi offrir des perspectives d'évolution de carrière.